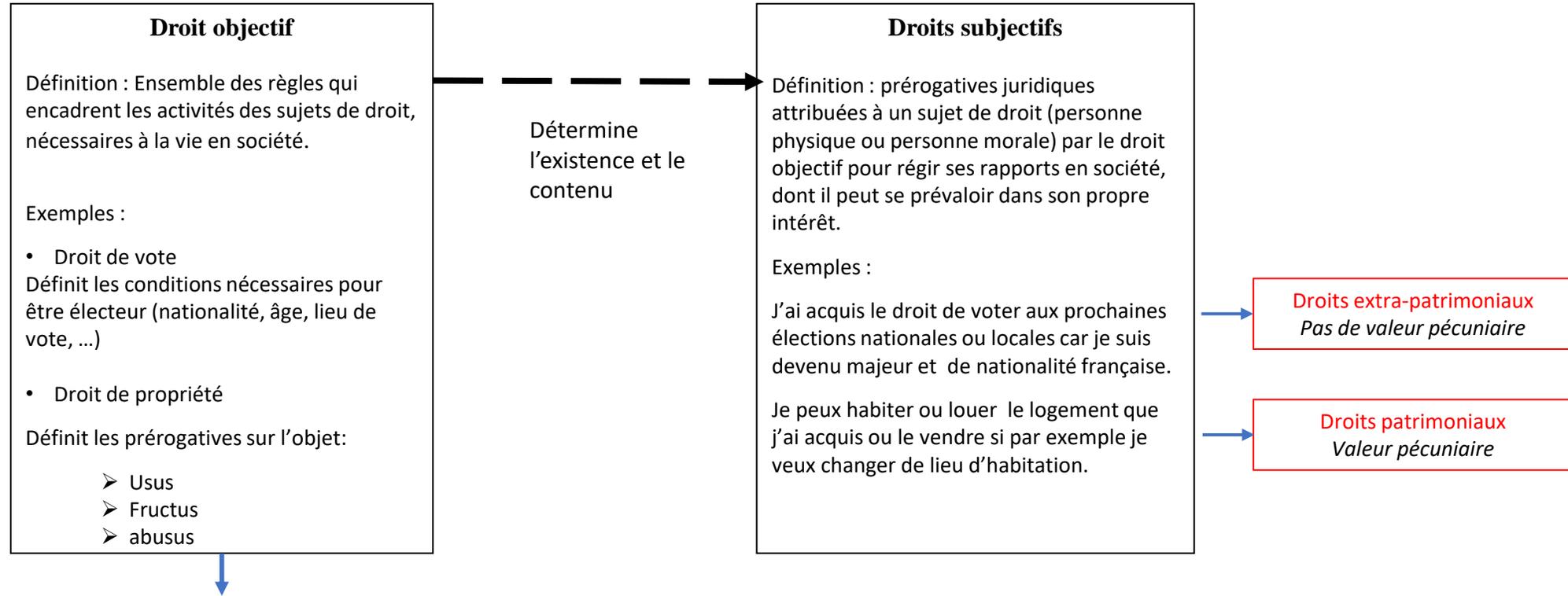


# Droit objectif et droits subjectifs

## I- Il faut distinguer le droit objectif et les droits subjectifs



### La règle de droit se distingue des autres règles sociales:

- Normes sociales
- Normes de savoir-vivre
- Normes religieuses, ...

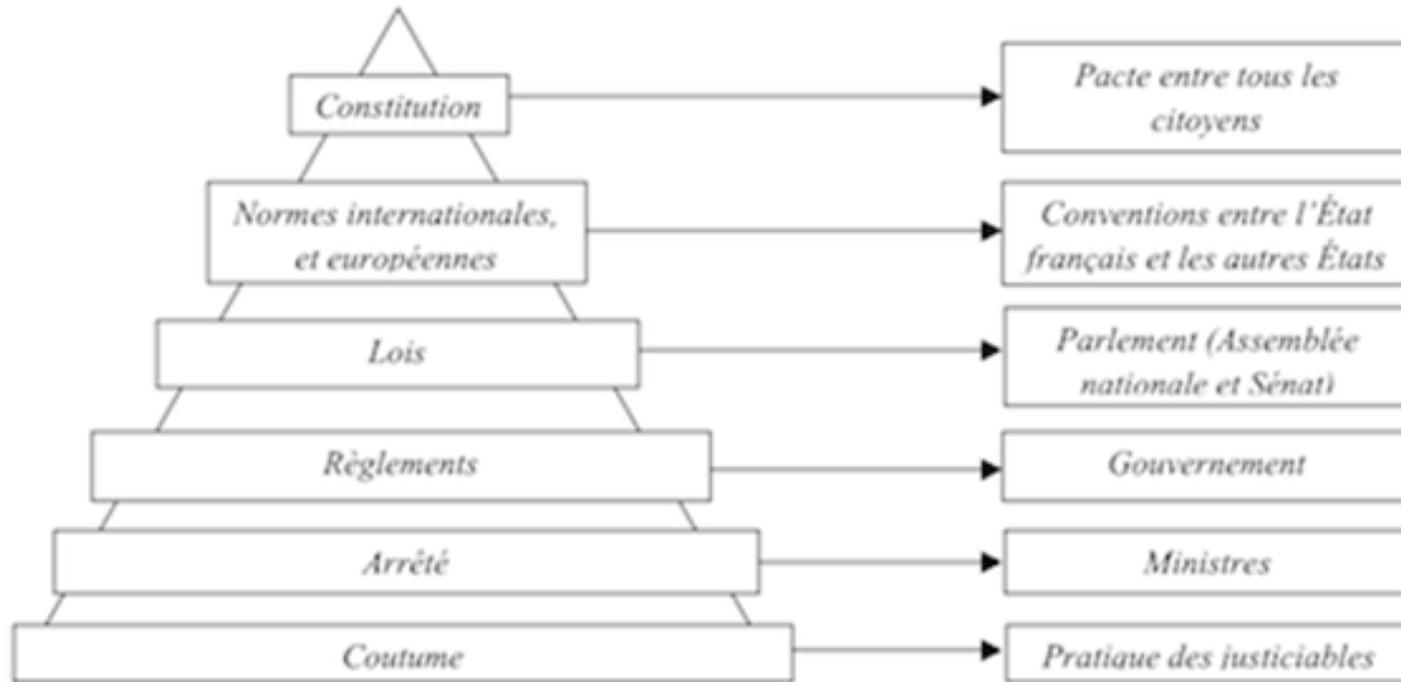
La règle de droit, au contraire des autres normes, se distinguent par :

Un **caractère général**: s'applique à tous ou à des catégories de personnes, pas à des individus désignés.

Un **caractère obligatoire**: Elle est sanctionnée par la contrainte (nullité d'un acte, dommages-intérêts, peines)

# Droit objectif et droits subjectifs

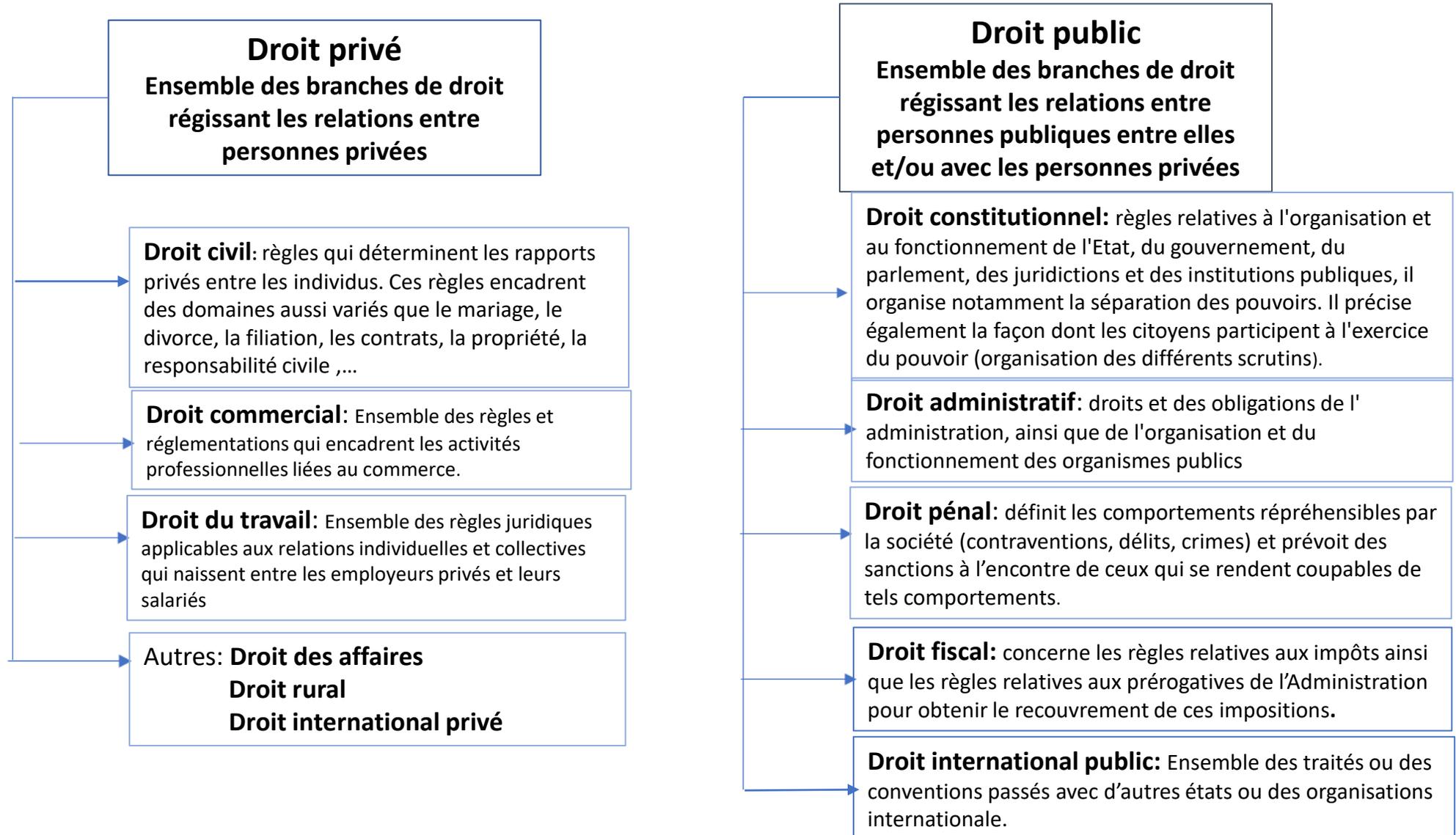
## II- Les sources du droit objectif et leur hiérarchie



Chaque nouvelle règle de droit doit être conforme aux règles de droit déjà existantes provenant d'autres sources situées plus haut dans la hiérarchie des sources .

# Droit objectif et droits subjectifs

## III- Les différentes branches du droit objectif





# Droit objectif et droits subjectifs

## IV-Les différents types de droits subjectifs patrimoniaux et leurs caractéristiques juridiques

Dans le langage courant, un **bien** désigne une chose quelconque, c'est-à-dire un **objet matériel**.

Dans le langage juridique, le **bien** signifie non seulement **objet matériel**, mais aussi un **droit ayant une valeur pécuniaire**.

On distingue ainsi les **biens corporels** des **biens incorporels**. Les biens regroupent donc l'ensemble des droits patrimoniaux.

### 1<sup>ère</sup> classification

Classer les exemples suivants:



### 2<sup>nde</sup> classification



# Droit objectif et droits subjectifs

## IV-Les différents types de droits subjectifs patrimoniaux et leurs caractéristiques juridiques

### Différence de régime juridique des biens meubles et immeubles

	<b>Bien meuble</b>	<b>Bien immeuble</b>
<b>Vente</b>		
<b>Droit de mutation en cas de cession</b>		
<b>Preuve de la propriété</b>		
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>		

Reclasser les éléments suivants dans le tableau ci-dessus

Tribunal du domicile du défendeur

Devant notaire et avec publicité foncière

Possession de bonne foi

Droits de mutation à payer

Sans formalité

Tribunal du lieu où se trouve l'immeuble

Sans droit de mutation

Preuve de l'acquisition ou de la possession depuis 30 ans